



COMMUNIQUE DE PRESSE

Hologic acquiert une participation d'environ 46% dans SuperSonic Imagine, un acteur français innovant dans le domaine de l'imagerie médicale

Marlborough, Mass. (États-Unis) et Aix-en-Provence (France), le 1^{er} août 2019 – 16:01 ET (US) / 22:01 CEST (France) - Hologic, Inc. (Nasdaq : HOLX), leader mondial dans le domaine de la santé des femmes, et SuperSonic Imagine (Euronext : SSI, FR0010526814), société spécialisée dans l'imagerie médicale par ultrasons (échographie), annoncent conjointement aujourd'hui qu'Hologic Hub Ltd, une filiale indirecte à 100% de Hologic, Inc, a acquis environ 46% des actions de SuperSonic Imagine, conformément au contrat d'acquisition d'actions conclu ce jour.

"Nous sommes très heureux de franchir cette étape importante dans le processus d'acquisition de SuperSonic Imagine et nous sommes ravis à l'idée de commencer l'intégration de la meilleure technologie d'ultrasons du marché, des produits et du personnel de SuperSonic Imagine aux ressources plus importantes d'un groupe comme Hologic et ce au profit de la santé des femmes, plus spécifiquement dans le domaine du sein", a déclaré Pete Valenti, Président de la division « Breast and Skeletal Health Solutions » d'Hologic.

Les principaux actionnaires de SuperSonic Imagine, à savoir Bpifrance, Andera Partners, Auriga Partners, Mérieux Participations et CDC PME Croissance, détenant ensemble 10.841.409 actions, soit environ 46% du capital émis de SuperSonic Imagine, ont cédé la totalité de leurs actions à Hologic au prix de 1,50 € par action. Le règlement-livraison de ces actions à Hologic interviendra le 2 août 2019, étant précisé que l'acquisition ne fait l'objet d'aucun mécanisme de complément de prix.

Cette acquisition fait suite à la consultation des organes représentatifs du personnel de SuperSonic Imagine et à la confirmation par le Ministre chargé de l'Economie que l'acquisition n'est pas soumise à la procédure d'autorisation préalable applicable aux investissements étrangers en France.

Dans ce contexte, SuperSonic Imagine a également conclu un accord de résiliation avec Kreos aux termes duquel, sous réserve du paiement d'une somme d'environ 16,4 millions d'euros, l'ensemble des accords de financement conclus avec Kreos, à savoir le *Venture Loan* de 2017, le *Venture Loan* de 2018 et tous les documents connexes, en ce compris les accords relatifs aux bons de souscription d'actions émis par SuperSonic Imagine, seront résiliés. Conformément à cet accord de résiliation, SuperSonic Imagine sera définitivement et entièrement libérée de toute obligation envers Kreos Capital V (UK) Ltd. et Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. au titre de ces accords de financement.

Fin août, Hologic déposera un projet d'offre publique d'achat en numéraire, suivie le cas échéant, d'un retrait obligatoire, portant sur (i) la totalité des actions en circulation de SuperSonic Imagine (à l'exception des actions déjà détenues par Hologic, des actions auto-détenues par SuperSonic Imagine, et des actions faisant l'objet d'une obligation de conservation légale), et (ii) les actions susceptibles d'être émises avant la clôture de l'offre au résultat de l'exercice d'instruments donnant accès au capital (options de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise), au prix de 1,50 € par action, à la suite de l'obtention d'un avis du conseil d'administration de SuperSonic Imagine sur l'intérêt de l'offre publique et sur les conséquences de celle-ci pour SuperSonic Imagine, ses actionnaires et ses salariés, au vu notamment des conclusions du rapport de l'expert indépendant (Accuracy) nommé le 20 juin 2019 par le conseil d'administration de SuperSonic Imagine.

Ce projet d'offre publique ne sera soumis à aucune condition suspensive. Il est néanmoins rappelé qu'en application des dispositions de l'article 231-9, I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre

publique serait caduque si, à sa date de clôture, Hologic ne détenait pas un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de SuperSonic Imagine supérieure à 50%.

Il est enfin rappelé que la réalisation de l'offre publique est soumise à la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers sur le projet d'offre publique.

SuperSonic Imagine et Hologic ont par ailleurs conclu un accord relatif à l'offre publique prévoyant notamment les conditions dans lesquelles Hologic procédera à l'offre publique, des engagements de SuperSonic Imagine en matière de gouvernance, des engagements de conduite des activités de SuperSonic Imagine dans le cours normal des affaires et certaines déclarations et garanties.

Comme annoncé précédemment par Hologic le 20 juin 2019, Hologic a accepté d'acquérir les actions SuperSonic Imagine en circulation au prix de 1,50 € par action. Ce prix correspond à environ 39 millions de dollars pour toutes les actions en circulation, ou environ 42 millions de dollars en supposant que toutes les options en circulation dont le prix d'exercice est inférieur à 1,50 € soient exercées (sur la base du taux de change de 1,13\$ pour 1€). Pour information, Hologic mettra par ailleurs à disposition des fonds pour rembourser la dette nette de SuperSonic Imagine pour un montant ne dépassant pas 43 millions de dollars, ce qui correspond à une valeur d'entreprise maximale de 85 millions de dollars (sur la base du taux de change de 1,13\$ pour 1€).

À propos d'Hologic, Inc.

Hologic, Inc. est une société de technologie médicale innovante dont l'objectif premier est d'améliorer la santé et le bien-être des femmes grâce à la détection et au traitement. Pour plus d'informations sur Hologic, rendez-vous sur le site www.hologic.com. Hologic, Focal, Faxitron et Viera sont des marques et/ou marques déposées d'Hologic, Inc. et/ou de ses affiliés aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

À propos de SuperSonic Imagine

SuperSonic Imagine est une société de technologie médicale (Medtech) spécialisée dans l'imagerie échographique. La Société conçoit, fabrique et commercialise une plateforme échographique dont la technologie exclusive ultrarapide (UltraFast™) a donné naissance à de nouveaux modes d'imagerie, aujourd'hui devenus des standards dans le parcours de soins non-invasifs pour la caractérisation des maladies du sein, du foie ou de la prostate. Le premier mode innovant UltraFast™ est l'élastographie ShearWave® (SWE™), qui permet aux médecins de visualiser et d'analyser instantanément la dureté des tissus, information capitale pour le diagnostic de nombreuses pathologies. À ce jour, plus de 600 publications valident les bénéfices de ses technologies. Le dernier né de la gamme Aixplorer®, Aixplorer MACH® 30, introduit une nouvelle génération d'imagerie UltraFast™ permettant l'optimisation de l'ensemble des modes d'imagerie innovants : ShearWave PLUS, Doppler UltraFast, Angio PL.U.S, TriVu. Avec plus de 2 300 échographes installés dans le monde, SuperSonic Imagine est présente dans plus de 80 pays et ses principaux marchés sont la Chine, les États-Unis et la France. Les revenus du groupe pour l'exercice 2018 s'élèvent à 24,6 M€. SuperSonic Imagine est une société cotée sur Euronext (symbole : SSI). Pour plus d'information, rendez-vous sur www.supersonicimagine.fr.

Contacts Hologic

Relations Médias

Jane Mazur
Vice President, Communication
(508) 263-8764

Relations Investisseurs & Communication Corporate

Michael Watts
Vice President, Relations Investisseurs
(858) 410-8588

Contacts SuperSonic Imagine

NewCap

Relations Investisseurs – Relations Médias
Thomas Grojean / Nicolas Merigeau
supersonicimagine@newcap.eu
+33 1 44 71 98 55

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective comportant des risques et des incertitudes, y compris des informations sur les plans, les objectifs, les attentes et les intentions de chaque société. Ces informations comprennent, sans s'y limiter : des informations financières ou autres fondées sur des appréciations ou des estimations concernant la performance future, les prochains événements ; la stratégie, le positionnement, les ressources, les capacités et les attentes de chaque société en matière de performance future et les perspectives de chaque société, ainsi que les objectifs financiers et opérationnels.

Ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses formulées à cette date et sont assujetties à des risques et incertitudes connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus.

Les risques et les incertitudes qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et les perspectives de l'une ou l'autre société et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux prévus, comprennent, sans s'y limiter : le risque que l'opération ne soit pas conclue dans les délais prévus ou qu'elle ne le soit pas du tout ; la possibilité que les avantages prévus de l'opération proposée ne puissent être pleinement réalisés ou qu'ils prennent plus de temps que prévu ; la possibilité que les coûts ou les difficultés liés à l'intégration des activités de SuperSonic Imagine à celles d'Hologic soient plus élevés que prévu ; la capacité à gérer avec succès les changements organisationnels et stratégiques en cours ; le développement de nouvelles technologies et produits concurrents ; les tendances prévues concernant la situation financière et les résultats d'exploitation de Hologic.

Les risques inclus ci-dessus ne sont pas exhaustifs. D'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les activités et les perspectives de chaque société sont décrits dans les documents déposés par la Société concernée auprès des autorités réglementaires. Hologic et SuperSonic Imagine déclinent expressément toute obligation ou engagement de publier toute mise à jour ou révision de ces déclarations présentées dans le présent document afin de refléter tout changement dans les attentes ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations sont fondées.

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre publique ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'offre publique. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers et l'offre publique ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers. Toute décision relative à l'offre publique doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre publique et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre publique ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Hologic et SuperSonic Imagine déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.